



Accident responsable de la circulation et demande d'indemnité

Par **Terssac**, le **09/01/2020** à **19:16**

Bonjour,

Je dois passer le 14 Janvier 2020 au tribunal de Toulouse, étant responsable la partie adverse me réclame 7000€ et étant retraitée

en instance de divorce et une retraite de 800 € comment dois je procéder car je n'ai pas d'argent. Merci de votre réponse rapide

Cordialement

Par **youris**, le **09/01/2020** à **20:46**

bonjour,

vous avez peu de revenus, mais vous avez peut-être des biens, si oui et en l'absence de paiement spontané, et si vous êtes condamné, votre créancier va demander à un huissier de faire exécuter le jugement y compris au moyen de saisies ?

Lorsque la personne condamnée ne peut pas payer, c'est un fonds de garantie qui indemnise la victime. Ensuite le fonds de garantie se retourne contre la personne condamnée pour se faire rembourser l'argent avancé avec des intérêts.

je suppose que vous étiez marié le jour ou vous avez causé cet accident.

le fait d'avoir peu de revenus n'exonère pas celui qui a causé un dommage d'avoir à réparer le dommage.

salutations